

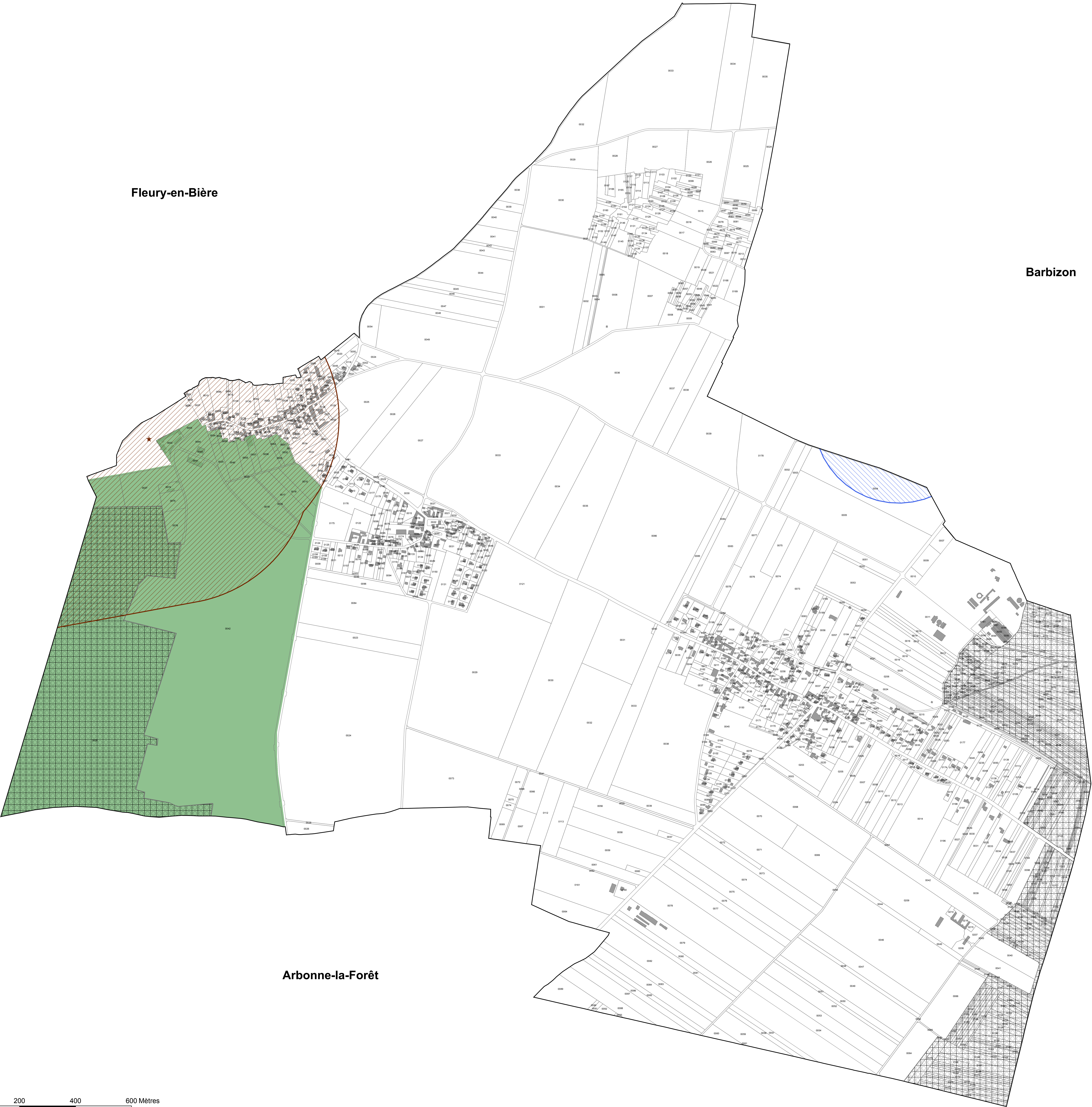
PLAN LOCAL D'URBANISME
5.2 Plan des servitudes d'utilité publique

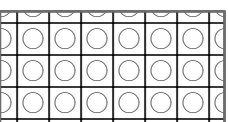
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
du

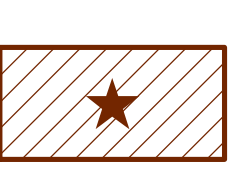
Le Maire

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du :	
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	

Ville Ouverte



 A7-Forêt de protection : Forêt de Fontainebleau

 AC1-Protection des monuments historiques :
Château et parc de Fleury-en-Bière classé MH

 AC2-Protection des sites et monuments naturels :
Ensemble formé par le ru de Rebais, le Moulin de Choiseau
et les abords du Château de Fleury-en-Bière

 AS1-Protection des eaux potables et minérales :
Captage "le Montoir Barbizon 3"